
COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Cinquième session

PROPOSITIONS TOUCHANT LA PROCEDURE DE LA COMMISSION

(Mémorandum du Secrétaire général)

1. Plusieurs membres de la Commission étant encore retenus par les travaux de la Troisième Commission de l'Assemblée générale, on peut envisager que la Commission des droits de l'homme reste une semaine, jusqu'au 16 mai 1949, sans tenir de séance plénière. Si tel est le cas, elle désirera peut-être examiner quels sont les points de son ordre du jour provisoire (E/CN.4/161) dont elle pourra achever l'examen dès la première séance de la cinquième session, et quels sont les points qu'elle pourrait renvoyer à des comités pour examen immédiat.

2. De l'avis du Secrétaire général, la Commission pourrait, à la première séance de la cinquième session, traiter les points suivants .

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Election des membres du Bureau.
3. Invitation à adresser au Bureau de la Commission de la condition de la femme.

(NOTE . L'examen du point 3 présente un caractère d'urgence sur le plan de la procédure, car il faudrait peut-être prendre les dispositions voulues pour qu'un représentant de la Commission de la condition de la femme soit présent à la cinquième session).

3. D'autre part, le Secrétaire général propose la constitution, à la première séance de la cinquième session, des comités suivants chargés d'examiner, pendant la semaine du 9 au 16 mai, les points de l'ordre du jour indiqués ci-dessous comme les intéressants.

1. COMITE DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITES
Point 4. Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités;
 - a) Mandat de la Sous-Commission;
 - b) Election de nouveaux membres de la Sous-Commission.

Point 8. Le sort des minorités.

Point 9. Rapport du Secrétaire général sur la question de la validité actuelle des traités et déclarations relatifs aux minorités (si ce rapport est prêt).

Point 10. Etudes des textes présentés par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

(NOTE . L'examen du point 4 présente un caractère particulier d'urgence sur le plan de la procédure, car la Sous-Commission doit se réunir à Lake Success, pour sa deuxième session, le 13 juin; ses membres doivent avoir été avisés, bien avant cette date, de toute modification apportée au mandat de la Sous-Commission. L'examen du point 4 présente aussi un caractère d'urgence sur le plan de la procédure, car il faut arrêter au début de la session le mode de présentation et d'élection de nouveaux membres de la Sous-Commission, pour que leur élection puisse avoir lieu avant la fin de la session).

2. COMITE DES COMMUNICATIONS

Point 7. Rapport présenté par le Secrétaire général sur la situation actuelle touchant les communications qui ont trait aux droits de l'homme.

Point 16. Liste confidentielle de communications relatives aux droits de l'homme.

3. COMITE DE L'ANNUAIRE

Point 12. Annuaire des droits de l'homme.

- a) Annuaire des droits de l'homme pour 1946 et 1947
- b) Examen des études-types.